

GRAND LAC

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET

BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 6 avril 2017 à 18 heures,
Au siège de GRAND LAC

Présents :

AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
LA BIOLLE
BOURDEAU
BRISON SAINT INNOCENT
CHANAZ
CHINDRIEUX
DRUMETTAZ-CLARAFOND
ENTRELACS
ENTRELACS
GRESY-SUR-AIX
LE MONTCEL
MOTZ
MOUXY
ONTEX
PUGNY-CHATENOD
RUFFIEUX
SAINT OFFENGE
SAINT OURS
SAINT PIERRE DE CURTILLE
TRESSERVE
TREVIGNIN
VIONS
VIVIERS-DU-LAC
VOGLANS

Dominique DORD
Michel FRUGIER
Corinne CASANOVA
Blandine BELLANCA
Jean-Marc DRIVET
Jean-Claude CROZE
Yves HUSSON
Marie-Claire BARBIER
Nicolas JACQUIER
Bernard MARIN
Claude GIROUD
Robert CLERC
Jean-Christophe EICHENLAUB
Olivier BERTHET
Gabrielle KOEHREN
Jacques CURTILLET
Jean-Guy MASSONNAT
Olivier ROGNARD
Bernard GELLOZ
Christian REBELLE
Sylvie L'HEVEDER
Jean-Claude LOISEAU
Gérard GONTHIER
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET
Robert AGUETTAZ
Yves MERCIER

Pouvoir de Marie-Pierre FRANCOIS
Pouvoir de Nicole FALCETTA

Pouvoir de Claude SAVIGNAC

Pouvoir de Renaud BERETTI

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS
LE BOURGET DU LAC
LA CHAPELLE DU MT DU CHAT
CONJUX
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE

Renaud BERETTI
Marie-Pierre FRANCOIS
Nicole FALCETTA
Claude SAVIGNAC
Denise DE MARCH

Autres présents non votants :

Yves GRANGE
Christophe DERIPPE
Jean-François BRAISSAND
Frédéric GIMOND
Laurent LAVAISIERE
Christophe PIRAT
Christophe TOUZEAU
Fabien DIDIER

ENTRELACS
ENTRELACS
ENTRELACS
Directeur Général des Services
Directeur général adjoint - pôle Développement
Directeur des services à la population
Directeur du pôle Eau
Responsable du service Déchets

GRAND LAC

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET

Quentin CLERC
Martine REVOL
Estelle COSTA de BEAUREGARD
Eline QUAY-THEVENON

Responsable du service Tourisme
Directrice de cabinet
Responsable juridique/Assemblées
Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 30 mars 2017 à laquelle était joint un dossier de travail de 142 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 15 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 26 présents, et 30 votants.

MARCHES PUBLICS

Marché n°2016 - VDL - 02 :

**Sectorisation du réseau d'eau potable et renouvellement dans le cadre de la diminution des fuites – Commune du Viviers-du-Lac
Avenant n°1**

Par marché de travaux (MAPA) en date du 17 octobre 2016, la commune du Viviers du Lac a confié à a confié à l'entreprise MAURO SAS, les travaux objet du présent marché pour un montant de 224 997,11 € HT (269 972,53 € TTC). Depuis le 1er janvier 2017, la compétence eau potable a été transférée à Grand Lac – Communauté d'Agglomération, le marché a donc été transféré à Grand-Lac.

La Commune du Viviers du Lac envisage au deuxième semestre 2017, des travaux d'aménagement de carrefour de la Route Royale avec la Rue Antoine Montagnole. La canalisation qui se trouve sous l'emprise de ces travaux est vétuste et date de la création du réseau (1930-1940). Les travaux d'aménagement du carrefour se situent sur l'emprise des points de raccordement des travaux en cours. Il est opportun afin de ne pas revenir sur les travaux actuels de les prolonger sur une longueur d'environ 70 mètres sous la Rue Antoine Montagnole

Ces travaux représentent un montant de 21 210,00 € HT (25 452,00 € TTC).

Le marché passé avec l'entreprise, étant d'un montant initial de 224 997,11 € HT (269 972,53 € TTC). celui-ci est donc porté à : 246 207.11 € HT (295 448.53 € TTC) par le présent avenant, soit 9,42 % par rapport au marché initial.

Il est précisé que les travaux font l'objet d'une opération qui est subventionnée par l'agence de l'eau, le montant maximum des travaux subventionnables n'étant pas atteint, les travaux supplémentaires pourront également bénéficier d'une subvention.

Il est précisé que le délai supplémentaire pour la réalisation de la prestation est de 13 jours

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'avenant n°1 du marché n°16 VDL 02
- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 du marché n°16 VDL 02 et tous les documents afférents.

Aix-les-Bains, le 6 avril 2017

Le Président,
Dominique DORD



- Délégués en exercice : 32
- Présents : 26
- Votants : 30
- Pour : 30
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET

Marché n°16-VDL-02
Sectorisation du réseau d'eau potable et
renouvellement dans le cadre de diminution
des fuites

AVENANT N°1

ENTRE :

Grand Lac - Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (CALB) domiciliée 1500, Boulevard Lepic – BP 610 – 73106 AIX-LES-BAINS, représentée par son Président, Monsieur Dominique DORD, en vertu de la délibération du 6 avril 2017 et désignée ci-après par "Grand Lac"

D'UNE PART,

ET

L'entreprise MAURO SAS, domiciliée 125 Rue du Père Eugène 73 292 LA MOTTE SERVOLEX, représentée par Monsieur Jean François MAURO, et désigné ci-après par l'expression « l'entreprise »,

D'AUTRE PART,

ARTICLE 1 – OBJET et TITULAIRE DU MARCHE

Par marché de travaux en date du 17/10/2016, la commune du Viviers du Lac a confié à a confié à l'entreprise MAURO SAS, domiciliée 125 Rue du Père Eugène 73292 La MOTTE SERVOLEX, représentée par Jean François MAURO les travaux objet du présent marché pour un montant de 224 997,11 € HT (269 972,53 € TTC).

Depuis le 1er janvier 2017, la compétence eau potable a été transférée à Grand Lac – Communauté d'Agglomération, le marché a donc été transféré à Grand-Lac

Le marché a été passé selon la procédure MAPA.

ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT ET IMPACT FINANCIER

La Commune du Viviers du Lac envisage au deuxième semestre 2017, des travaux d'aménagement de carrefour de la Route Royale avec la Rue Antoine Montagnole.

La canalisation qui se trouve sous l'emprise de ces travaux est vétuste et date de la création du réseau 1930-1940.

Les travaux d'aménagement du carrefour se situent sur l'emprise des points de raccordement des travaux en cours.

Il est opportun afin de ne pas revenir sur les travaux actuels de les prolonger sur une longueur d'environ 70 mètres sous la Rue Antoine Montagnole

Ces travaux représentent un montant de **21 210,00 € HT (25 452,00 € TTC)**.

Le marché passé avec l'entreprise, étant d'un montant initial de 224 997,11 € HT (269 972,53 € TTC). Est donc porté à : **246 207.11 € HT (295 448.53 € TTC)** par le présent avenant, soit 9,42 % par rapport au marché initial.

ARTICLE 3 – IMPACT SUR LES DELAIS

Délai supplémentaire pour la réalisation de la prestation est de 13 jours

ARTICLE 4 – RESPECT DU MARCHE INITIAL

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un exemplaire,

À _____, le _____

Pour la société ,

Jean François MAURO

Gérant

Pour Grand Lac

Jean-Guy MASSONNAT,

Vice-Président de Grand Lac

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Marché n.2016-VDL-02 - Sectorisation du réseau d'eau potable et renouvellement dans le cadre de la diminution des fuites - Commune du Viviers-du-Lac - Avenant n.1

Date de transmission de l'acte : 11/04/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 11/04/2017

Numéro de l'acte : d1785 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20170406-d1785-DE

Date de décision : 06/04/2017

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations
1.1.1.4. Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires